

Titre : Boucherie industrielle (coupes et découpes)

Code : 4254

Unités : 30

Durée : 450 heures

Secteur de formation : Alimentation et tourisme (03)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2021

Centre de services scolaire mandaté : du Chemin-du-Roy

Centre de services scolaire participant : De La Jonquière

Fonction de travail : Bouchère industrielle (coupes et découpes), boucher industriel (coupes et découpes)

Objectifs du programme d'études : Rendre capable d'utiliser l'outillage et l'équipement pour effectuer des découpes, du désossage et des coupes, dans le contexte particulier de la boucherie industrielle.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 254-011	Se situer au regard du métier et de la formation	15
AEP 254-022	Prévenir les atteintes à l'hygiène, la salubrité, la santé et la sécurité	30
AEP 254-035	Exploiter le matériel en boucherie industrielle	75
AEP 254-045	Effectuer des découpes primaires	75
AEP 254-058	Effectuer du désossage	120
AEP 254-064	Effectuer des coupes de finition traditionnelles	60
AEP 254-075	S'intégrer au milieu de travail	75

Une reconnaissance d'acquis scolaires pourrait être possible à la suite de la réalisation des travaux d'harmonisation.

Documentation disponible sur demande

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input checked="" type="checkbox"/> Projet de formation | <input type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle | |
| <input type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation | <input checked="" type="checkbox"/> Cadre d'évaluation | |